

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 16 mars 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Didier REULT représenté par Roland GIBERTI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLE - Emmanuelle CHARAFE - Olivier FREGEAC - Éric LE DISSES - Arnaud MERCIER.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

AGRI-004-13348/23/BM

■ Attribution de subventions à la Chambre d'Agriculture de Vaucluse pour l'année 2023 en vue de la mise en œuvre du programme d'actions 2023 50449

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Composante forte de l'économie locale et vecteur d'attractivité territoriale, l'agriculture constitue un potentiel exceptionnel d'approvisionnement alimentaire et de rayonnement de la Métropole. Cependant, l'agriculture métropolitaine doit faire face à une raréfaction des terres agricoles et une fragilisation de la profession.

Aussi, la Métropole s'engage à dynamiser l'agriculture locale en soutenant l'action des acteurs du territoire dont les Chambres d'agriculture qui jouent un rôle majeur pour ce secteur d'activité.

L'expertise de la Chambre d'agriculture de Vaucluse permet de répondre aux enjeux économiques, sociaux, environnementaux et techniques de l'agriculture du territoire métropolitain.

Chaque année, elle sollicite l'aide financière de l'institution dans le cadre d'une convention d'objectifs au service d'actions agricoles porteuses qui permettent d'élaborer des actions concrètes et durables répondant à de multiples objectifs : économiques et promotionnels, territoriaux et environnementaux, alimentaires.

Ces actions sont réalisées au sein du territoire de la commune de Pertuis dont l'agriculture en déprise nécessite d'être soutenue. Elle constitue un fort potentiel pour contribuer à la souveraineté alimentaire et à l'économie du territoire métropolitain.

Cette année 2023, le montant de la participation de la Métropole à la convention d'objectifs s'élève à 74 645 € pour les 2 actions agricoles proposées par la Chambre d'agriculture de Vaucluse ci-après :

1. Appui technique aux couvés de l'Espace-test agricole (couveuse/pépinière) de Pertuis :

La Chambre d'agriculture recherche et sélectionne de nouveaux candidats et accompagne les couvés en activité :

- Accompagnement technico-économique des couvés
- Accompagnement du dispositif pépinière d'exploitation agricole
- Relation avec les structures associées à la couveuse de Pertuis
- Lancement d'appels à candidature, recherche et sélection de candidats
- Mise à disposition d'un conseiller en charge du projet.

Le budget 2023 de l'action s'élève à 42 240 € avec un appui financier de la Métropole s'élevant à 33 792 €.

2. Mise en place d'un distributeur automatique de produits fermiers / Accompagnement des producteurs :

Suite à une étude d'opportunité concluante réalisée par la Chambre d'agriculture en 2021, il est proposé de concrétiser, dès confirmation du lieu de commercialisation, la mise en place de cet outil complémentaire d'autres circuits courts existants (ex. Halles de producteurs...) :

- accompagnement du groupe d'agriculteurs candidats
- participation au financement et à l'installation du matériel
- animation et communication autour du projet
- suivi des ventes et indicateurs de pertinence et d'amélioration.

Le budget 2023 de l'action s'élève à 54 231 € avec un appui financier de la Métropole s'élevant à 40 673 €.

Afin de réaliser les actions précitées, évaluées à 96 471 €, la convention prévoit donc le versement d'un montant total de 74 465 € à la Chambre d'Agriculture de Vaucluse dont la répartition est la suivante :

N° MGDIS	ACTIONS	MONTANT
00003026	Espace test agricole	33 792 €
00005193	Distributeur automatique produits fermiers	40 673 €
Total		74 465 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code général des collectivités territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier.

Où il le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La nécessité de soutenir l'agriculture du territoire métropolitain pour contribuer à la souveraineté alimentaire.
- L'engagement de la Métropole en faveur de l'agriculture du territoire.
- L'intérêt de soutenir les actions engagées par la Chambre d'Agriculture de Vaucluse dans le cadre d'une convention d'objectifs pour l'année 2023 qui s'inscrivent dans la politique métropolitaine agricole.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 74 465 euros à la Chambre d'agriculture de Vaucluse pour l'année 2023 afin de contribuer au financement des actions décrites préalablement.

Article 2 :

Est approuvée la convention d'objectifs à conclure entre la Métropole et la Chambre d'agriculture de Vaucluse ci-annexée.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention ainsi que tout document y afférent.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget 2023 : en section de fonctionnement, chapitre 65, nature 657 382, fonction 6312.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Agriculture,
Viticulture et Ruralité,
Alimentation et Circuits Courts

Christian BURLE